



Communauté de communes
Cingal-Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

DÉCISION

*Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)*

Décision N° CC-DEC-2024-014

12 décembre 2024

OBJET : MARCHÉ RESTRUCTURATION D'UN HANGAR EN CUISINE COLLECTIVE LES MOUTIERS-EN-CINGLAIS

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Considérant le projet de travaux de restructuration de la cuisine de proximité et des services techniques, situé zone des Trois Cours 14220 Les Moutiers-en-Cinglais ;

Vu la proposition de la Commission consultative réunie le 3 décembre 2024 ;

Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer les marchés suivants :

Concernant le lot 1 : Gros œuvre

- entreprise SCHMITT pour un montant de 355 000 € HT avec un PSE n°1 de 7 236,45 € HT pour l'aménagement de l'étage, selon le DPGF.

Concernant le lot 2 : Charpente métallique

- entreprise CCS INTERNATIONAL pour un montant de 149 992,07 € HT selon le DPGF.

Concernant le lot 3 : Couverture

- entreprise MARIE & CIE pour un montant de 78 500 € HT selon le DPGF.

Concernant le lot 4 : Bardage bois

- entreprise MARIE & CIE pour un montant de 177 000 € HT selon le DPGF.

Concernant le lot 5 : Menuiserie extérieure aluminium

- entreprise CTI BAT pour un montant de 53 920, 30 € HT selon le DPGF.

Concernant le lot 6 : Serrurerie

- entreprise AFM pour un montant de 30 000 € HT selon le DPGF.

Concernant le lot 7 : Plâtrerie sèche

- entreprise MENUISERIE LOUISE pour un montant de 131 928, 95 € HT avec un PSE n°1 de 21 215, 47 € HT pour l'aménagement de l'étage, selon le DPGF.

Concernant le lot 8 : Enceinte isotherme

- entreprise YGLOO ISOLATION pour un montant de 156 539, 22 € HT selon le DPGF.

Concernant le lot 9 : Menuiserie intérieure

- entreprise MENUISERIE LOUISE pour un montant de 100 944 € HT avec un PSE n°1 de 16 823,95 € HT pour l'aménagement de l'étage, selon le DPGF.

Concernant le lot 10 : Plafonds suspendus

- entreprise MENUISERIE LOUISE pour un montant de 21 594, 93 € HT avec un PSE n°1 de 10 128,22 € HT pour l'aménagement de l'étage, selon le DPGF.

Concernant le lot 11 : Carrelage – faïence

- entreprise SCHMITT pour un montant de 130 000 € HT avec un PSE n°1 de 3 000 € HT pour l'aménagement de l'étage, selon le DPGF.

Concernant le lot 12 : Sols souples

- entreprise BONAUD pour un montant de 7 544, 09 € HT selon le DPGF.

Concernant le lot 13 : Peinture

- entreprise PIERRE pour un montant de 19 500 € HT avec un PSE n°1 de 6 759, 41 € HT pour l'aménagement de l'étage, selon le DPGF.

Concernant le lot 14 : Électricité

- entreprise POUILLAIN SEPI pour un montant de 269 889, 58 € HT avec un PSE n°1 de 8 849, 21 € HT pour le paratonnerre, selon le DPGF.

Concernant le lot 15 : Photovoltaïque

- entreprise ENERSCIENCE pour un montant de 136 928, 78 € HT selon le DPGF.

Concernant le lot 16 : Plomberie – chauffage – ventilation

- entreprise SCF NORMANDIE pour un montant de 404 678, 59 € HT avec un PSE n°1 de 5 958, 70 € HT pour la GTC et un PSE n°2 de 20 018, 10 € HT pour l'aménagement de l'étage, selon le DPGF.

Concernant le lot 17 : Équipement de cuisine

- entreprise CF CUISINE SAS pour un montant de 905 000 € HT selon le DPGF.

Concernant le lot 18 : Ascenseur

- entreprise CFA pour un montant de 21 500 € HT selon le DPGF.

ARTICLE 2 :

De signer les marchés correspondants.

ARTICLE 3 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifiée exécutoire après transmission à
la Préfecture de CAEN et publication par
voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20241212-DEC-2024-014-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024
Publication : 13/12/2024